

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026

DELIBERATION N° 26-03-047

Régularisation foncière piste des Lutins avec la copropriété des Charbonnières

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représenté : 2

ROCHARD Sophie (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénaïck - MARTIN Jean-Marie

Secrétaire de séance :

RAMBAUD Marie-Pierre

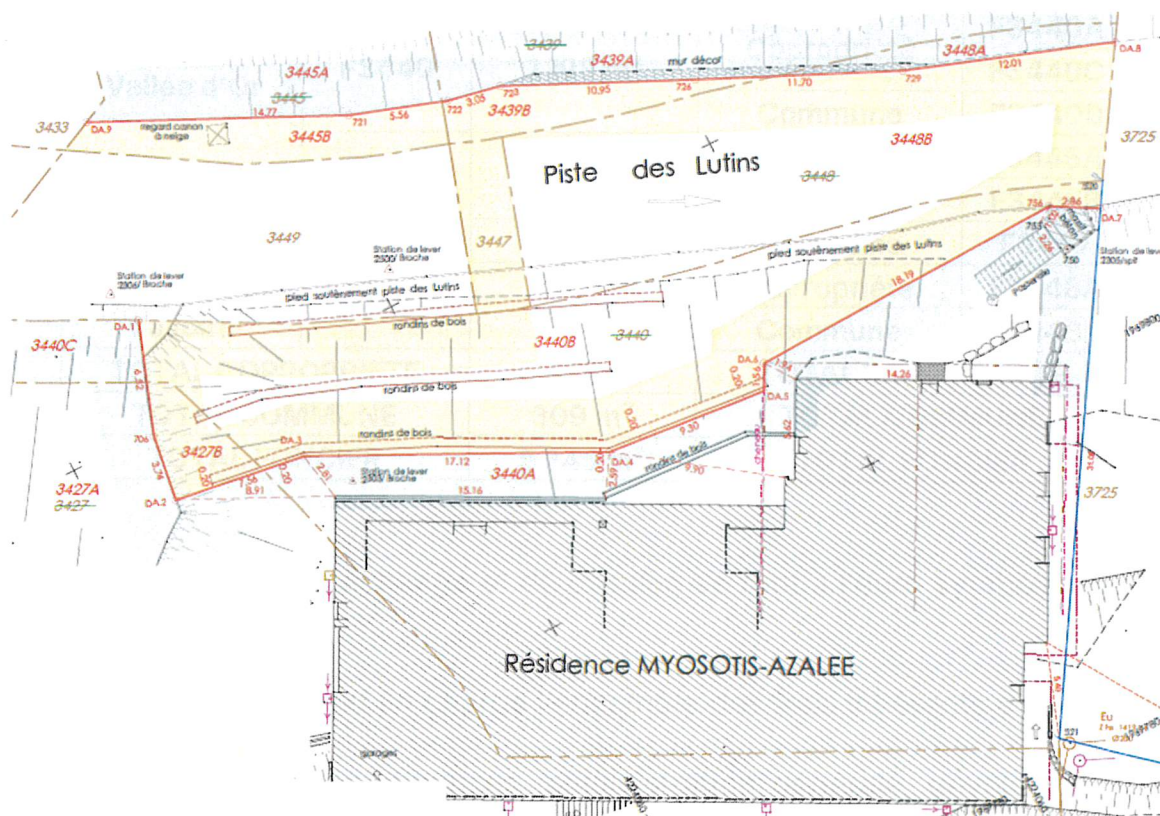
Rapporteur :

Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous rappelle que la commune est en discussion depuis un certain temps avec la copropriété du Hameau de la Vallée d'Or concernant l'emprise de la piste des Lutins et des accessoires de cette piste, notamment le talus qui sert à la soutenir.

En effet, les derniers travaux réalisés sur cette piste ont provoqué une modification des pentes, entraînant ainsi des chutes de pierre pouvant atteindre le bâtiment de la copropriété.

En conséquence, il est nécessaire, pour que la commune puisse gérer les travaux d'installation et d'entretien des ouvrages de protection, de procéder à l'acquisition d'une partie du talus.



Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de division et d'échange établi par Monsieur Yannick CHRETIEN, géomètre expert en date du 24/02/2026,
Vu l'accord de la copropriété « Le Hameau de la Vallée d'Or »,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 05 mars 2026,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver les acquisition et échanges avec la copropriété « Le Hameau de la Vallée d'Or » tels que définit en termes de surface et de parcelles dans le tableau ci-après :

| DIVISION/ECHANGE ET ATTRIBUTION | | |
|--|-----------------|----------------------------|
| PROPRIETAIRE | PARCELLE | CONTENANCE |
| Copropriété | F3427A | 1 224 m² |
| Commune | F3427B | 21 m² |
| Copropriété | F3429A | 2 597 m² |
| Commune | F3429B | 33 m² |
| Copropriété | F3440A | 850 m² |
| | F3440C | 29 m² |
| Commune | F3440B | 319 m² |
| Copropriété | F3445A | 285 m² |
| Commune | F3445B | 51 m² |
| Commune | F3447 | 27 m² |
| Copropriété | F3448A | 16 m² |
| Commune | F3448B | 293 m² |

| | |
|--------------------------|----------------------------|
| TOTAL COPROPRIETE | 5 001 m² |
| TOTAL COMMUNE | 744 m² |
| TOTAL FONCIER | 5 745 m² |

- de préciser que l'échange se fait à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- de dire que les frais liés à ces échanges et acquisitions sont à la charge exclusive de la commune,
- de désigner Maître SEMIN, notaire à Valloire, pour rédiger les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/03/2026

Publication : 17/03/2026

Valloire, le 17/03/2026

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

